



BRUXELLES COORDINATION RÉGIONALE
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



**Brussels
Smart City**

Appel à Projets 2017

Culture

1. Contexte de la demande de subvention – appel à projets culture

Dans le cadre du support et du développement de Bruxelles en tant que Smart City et de la résolution des problèmes auxquels les Bruxellois sont actuellement confrontés, la Secrétaire d'État en charge de l'Informatique et la Digitalisation invite des organisations à participer au développement de la digitalisation de la Région Bruxelles-Capitale.

Nous sommes à la recherche d'événements ou projets intéressants dans le domaine des TIC pouvant avoir lieu dans notre Région en 2017 et où un lien entre la culture et l'informatique peut être établi. Ces événements/projets offrent un soutien accru au développement de la Région vers une Smart City.

Le développement en Smart City peut avoir lieu dans chacun des aspects de la vie, de l'éducation à la culture ou encore de la mobilité.

Dans les actions de la politique entreprises par la Région de Bruxelles-Capitale autour du développement d'une Smart City, la participation des Bruxellois est un point central.

Par le biais de la digitalisation, la vie et le bien-être des Bruxellois doivent être améliorés.

Bien que le lien ne soit pas fait immédiatement, de plus en plus d'initiatives culturelles ou artistiques ont lieu grâce aux applications informatiques. Pour beaucoup de gens et de groupes de participation (active) à la culture, les solutions informatiques n'apportent pas toujours de réelle valeur ajoutée à leur expérience culturelle ou artistique.

Par cet appel à projet, nous souhaiterions donner la chance au secteur informatique (programmeurs, développeurs software et hardware, graphistes, développeurs d'interface et chefs de projets) et au **secteur (socio)culturel/créativité** de développer des applications informatiques apportant une valeur ajoutée à la production et l'expérience culturelle ou artistique.

En termes d'événements et de projets, cet appel à projets couvre un large domaine dans lequel les résultats doivent viser à informer la population, la sensibiliser et l'impliquer à la dynamique de Bruxelles Smart City. L'élément participatif (inclusion numérique) est le fil conducteur du présent appel à projets.

Dans le cadre de cet appel à projets, nous sommes à la recherche d'événements ou de projets intéressants dans le domaine des TIC pouvant avoir lieu dans notre région et où un lien entre la culture et l'informatique peut être établi.

Un grand événement Smart City sera organisé en juin 2017 autour du thème de la culture. Quelques projets, ayant déjà été sélectionnés, seront montrés à ce moment ou prendront part à l'événement.

Il faudrait de préférence utiliser les « ensembles de données » sur l'opendatastore.brussels régional lancé en mars 2016. On y trouve des données ouvertes fournies par des autorités régionales. Les développeurs et tous ceux qui le souhaitent peuvent, à l'aide de ces données, mettre au point des applications pertinentes ou développer d'autres programmes.

2. Appel à projets : demandes de subsides

Cet appel est destiné aux projets visant l'organisation d'un événement dans le courant de l'année 2017.

Il concerne une partie d'un appel à projets annuel où la Secrétaire d'État en charge de l'Informatique et de la Digitalisation invite des organisations au développement de la digitalisation de la Région Bruxelles-Capitale.

L'événement/projet doit de préférence travailler à la résolution d'un problème de société. Par l'utilisation des technologies digitales, les organisations tentent de créer de la valeur ajoutée dans le secteur culturel (socio-culturel, économie créative, design, art...). Le projet s'adresse tant à des développeurs, des spécialistes de données... que des esprits innovants et créatifs. Inventivité est le maître-mot. Ils doivent établir des liens entre l'IT et d'autres domaines connexes tels que le design graphique et l'ergonomie, afin de penser ensemble à une solution.

L'événement/projet doit de préférence être gratuit. Si cela s'avère impossible, le prix d'entrée devra rester démocratique et justifié.

L'événement devra être organisé sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale. Seules les ASBL et associations de fait situées dans l'une des 19 communes de la Région Bruxelles-Capitale peuvent répondre à cet appel à projets (avec ou sans la collaboration de sociétés privées).

Si vous le souhaitez, l'événement peut se dérouler dans les locaux du CIRB (Centre d'Informatique de la Région bruxelloise) pour ainsi pouvoir utiliser le réseau informatique régional. Cette demande devra être clairement formulée dans la demande de subvention.

2.1 Qui peut introduire une demande ?

Oui : Les ASBL et les associations de fait situées en Région de Bruxelles-Capitale et porteuses de projets ou d'événements (socio)culturels visant à promouvoir l'inclusion numérique.

Non : Les organismes du secteur privé ainsi que les personnes physiques.



2.2 Quand introduire votre demande ?

La demande de subvention relative à cet appel à projet doit être introduite avant la date suivante :

Date limite	La décision d'octroi ou de refus est communiquée à partir du :
10 avril	10 mai

Seul le cachet de la poste ou l'accusé de réception fera foi.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer au « **Guide des subventions 2017** ».

2.3 Où introduire votre demande de subvention ?

Votre demande de subvention doit être adressée par écrit à l'adresse suivante :

Service public régional de Bruxelles
Direction IT-Coordination
City Center Offices
Boulevard du Jardin Botanique 20
1035 BRUXELLES

Votre demande de subvention doit également être envoyée à l'adresse suivante:
itcoordination@sprb.brussels

Le formulaire de demande de subvention et le budget du projet doivent être envoyés au format Word et les annexes au format PDF.

Un accusé de réception de votre demande vous sera envoyé par e-mail.

2.4 Pour quelles dépenses demander une subvention ?

Les catégories suivantes sont considérées comme admissibles pour une subvention :

- Loyers et charges locatives ;
- Frais de promotion et de publication ;
- Frais administratifs ;
- Frais de véhicule et de déplacement ;
- Rétributions de tiers, de sous-traitants, honoraires ;
- Frais de personnel ;
- Autres (ex. frais liés à l'accessibilité) ;

Tous ces éléments sont décrits dans notre « **Guide des subventions 2017** » (cf. annexe). N'hésitez pas à vous y référer pour plus de détails.

2.5 Comment constituer votre dossier de demande de subvention ?

Pour introduire une demande, vous devez constituer un dossier comprenant obligatoirement les documents suivants :

- Deux exemplaires du formulaire de demande de subvention (dans la partie "Formulaires" de ce guide) dûment complétés, datés et signés ;
- Deux exemplaires d'un budget du projet détaillé et réaliste de l'ensemble des recettes et dépenses estimées. Vous trouverez un modèle de budget et des explications quant aux exigences de forme dans le formulaire de demande de subvention (dans la partie "Formulaires" de ce guide) ;
- Les statuts de l'association (les associations de fait ne sont pas concernées) ;
- Un bilan comptable et des comptes résultats récents ;
- Le rapport d'activités de l'année précédant l'année de la demande.

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande présentant le budget du projet via le site internet du Service public régional de Bruxelles : <http://servicepublic.brussels/appele-a-projets-culture/>

3. Comment sera évaluée votre demande de subvention ?

3.1 Quand une demande est-elle recevable ?

Une demande recevable répond aux conditions suivantes :

- La composition du dossier de demande de subvention est complète ;
- Le demandeur démontre grâce à une motivation claire et concrète pourquoi le projet s'inscrit dans le cadre des priorités politiques ainsi que des thèmes de la politique régionale de l'Informatique et de la Digitalisation ;
- la période du projet ne peut pas dépasser la durée maximale d'un an (i.e. la caractère non récurrent d'une subvention) ;
- les activités faisant partie du fonctionnement habituel d'une association ne sont pas considérées comme un projet.

Une demande non recevable n'entre pas en ligne de compte pour une subvention.

Ensuite, les demandes recevables sont examinées du point de vue de leur qualité.



3.2 Quels sont les critères décisifs pour une évaluation positive de votre projet ?

3.2.1 Critères liés à l'approche du projet

Un projet est admissible pour une subvention quand son approche répond aux critères suivants :

- Qualité des résultats escomptés
- Qualité de l'organisation du projet
- Implication de l'association
- Faisabilité du projet
- Originalité du projet
- Projet Innovant
- Résultats concrets

Il est également recommandé d'établir, au sein du plan d'approche, un plan de communication ainsi qu'un plan d'implémentation :

- Plan de communication : la détermination des initiatives de communication ayant pour but le profilage du projet et la promotion des activités destinées au public cible mais aussi la portée géographique de ces initiatives,
- Plan d'implémentation : l'introduction et l'application des résultats au sein de l'association, du groupe-cible et sur le terrain et la mesure de diffusion des résultats obtenus.

Tous ces éléments sont décrits dans notre « **Guide des subventions 2017** » (cf. annexe).

3.2.2. Check-list

Afin de vous permettre de nous fournir un dossier complet et conforme à notre demande, nous avons établi une check-list reprenant les éléments clés à nous communiquer.

N'hésitez donc pas à vous référer au point 4.2.2. du « **Guide des subventions 2017** » pour garantir la recevabilité de votre demande.

4. Quelles sont les exigences en matière de communication ?

Lors de l'événement et dans toutes les publications liées au projet, il sera obligatoirement fait mention du soutien de la Région Bruxelles-Capitale, de ses logos et du logo Smart City. Les logos peuvent être téléchargés sur le site : <http://servicepublic.brussels/charte-graphique/> d'une part et sur <http://smarcity.brussels/logo.zip> d'autre part.



Pour les projets qui consistent en l'organisation d'un événement public, nous demandons également de nous faire parvenir une brève annonce mentionnant la date, l'heure, le lieu et les modalités d'inscription en vue de leur diffusion sur les réseaux sociaux.

5. Quand une association reçoit-elle une décision officielle concernant sa demande de subvention ?

Avant de recevoir une décision officielle d'octroi d'une subvention, votre demande devra parcourir diverses étapes en fonction du montant demandé.

Toutes ces informations vous sont communiquées à titre informatif dans le « **Guide des subventions 2017** ».

6. Vous reste-t-il des questions ?

Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous aiderons avec plaisir. Ci-dessous, vous trouverez nos coordonnées :

Service public régional de Bruxelles

Direction IT-Coordination

City Center Offices

Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 BRUXELLES

itcoordination@sprb.brussels

